



PLAISANCIERS. L'interdiction de la pêche au bar passe mal

L'assemblée générale du Comité des associations de plaisanciers et pêcheurs plaisanciers des Côtes-d'Armor s'est tenue samedi au Club des navigateurs sous la présidence de Claude Bougault, président départemental et en présence du Perrosien Jean Kieffer, président national de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer.

Forte inquiétude

Sur le département, de Saint-Cast à Plestin-les-Grèves, la FNPP compte 28 associations de plaisanciers, ce qui représente 3 500 adhérents. L'interdiction de la pêche au bar a été au cœur des débats avec une véritable inquiétude sur la pratique de la pêche récréative et donc pour l'économie et pour la vie sociale des communes littorales.

En février dernier, une délégation du comité a été reçue par Alain Cadec, président de la commission pêche au parlement européen. Ce dernier a confirmé que la décision du conseil des



Yannick Delvaux, président de l'association des plaisanciers de Perros-Guirec et Claude Bougault, président départemental.

ministres en décembre 2017 avait été prise suite à des estimations erronées du conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM).

« Il a souligné la faiblesse de la pêche plaisance face aux prises professionnelles. Nos captures n'étant pas déclai-

rées, il ne faut pas s'étonner de voir des chiffres fantaisistes circuler. Alain Cadec préconise pour le bar, un quota mensuel plus approprié à nos pratiques, avec déclaration de nos prises », relève le président du Comité.

Un carnet de prise numé-

rique est actuellement en cours d'étude, pour application en 2019 s'il est accepté par la Commission.

Balitage des cultures marines

Le problème du balitage de cultures marines préoccupe également le Comité. « Nous devons rester vigilants car l'extension des cultures marines occupe de plus en plus l'estran, lieu de pêche pour les pêcheurs à pied. De plus, les parcs sont mal balisés », avance Claude Bougault.

Et d'indiquer : « Nous avons participé à une réunion pour soutenir Loïc Mahé, maire de Pleubian, qui s'opposait au projet d'extension importante des parcs ostréicoles sur sa commune. Suite à cette réunion, la Direction départementale des territoires de la mer (DDTM) a limité en partie les autorisations d'extension. Nous souhaiterions également que les anciens parcs soient nettoyés ».